



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



49^e CONSEIL DIRECTEUR 61^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 28 septembre au 2 octobre 2009

Point 8.4.1 de l'ordre du jour provisoire

CD49/INF/4-A (Fr.)
13 juillet 2009
ORIGINAL : ANGLAIS

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC

Introduction

1. L'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) remplacera les Normes comptables pour le système des Nations Unies (UNSAS) utilisées actuellement, par les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) dès le 1^{er} janvier 2010 conformément à la résolution CSP27.R18 approuvée par la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine le 5 octobre 2007. Ce passage aux Normes IPSAS permettra à l'Organisation de s'aligner sur la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de juillet 2006, résolution A/RES/60/283 de mettre en œuvre les Normes IPSAS au sein des organisations du système des Nations Unies à partir du 1^{er} janvier 2010.

Analyse : Bénéfices majeurs provenant de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)

2. Il est attendu que les Normes comptables internationales du secteur public, des normes internationales de grande qualité en matière de rapports financiers qui s'appliquent aux entités du secteur public, améliorent la transparence et la responsabilité, ainsi que la comparabilité parmi les entités du secteur public.

3. La mise en œuvre des Normes IPSAS apportera des avantages à l'Organisation par l'entremise de :

- a) la présentation d'états financiers vérifiés aux Organes directeurs de l'Organisation, aux partenaires, parties prenantes et bailleurs de fonds ;

- b) comptabiliser les recettes et les dépenses au fur et à mesure que les recettes sont perçues, les services sont rendus ou les biens sont livrés, y compris la reconnaissance intégrale du passif de l'Organisation, en l'occurrence les prestations futures du personnel ; et
- c) la capitalisation de l'actif et la reconnaissance de la dotation aux amortissements des bâtiments, des meubles et de l'équipement, ce qui permettra de décrire le capital en équipement de l'OPS, soit les immobilisations, de manière bien plus détaillée que la description actuelle dans les états financiers de l'Organisation.

4. L'état des activités devant être mises en œuvre pour le passage aux normes comptables internationales pour le secteur public est identifié dans le tableau ci-joint intitulé « Etat de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public ».

5. Par le biais de la résolution CD48.R1 du 48^e Conseil directeur intitulée « Utilisation du revenu du budget programme 2006-2007 dépassant le budget ordinaire effectif autorisé » a été approuvé la phase initiale du projet « Renforcement de la capacité de l'Organisation à se conformer aux Normes comptables internationales du secteur public d'ici 2010 » pour la somme de 300 000 USD. Ces ressources financières ont permis à l'Organisation de financer :

- Des services d'actuaire professionnels, permettant ainsi de déterminer le passif à long terme en matière de congés annuels accumulés, les primes de rapatriement, les primes de déménagement et le régime d'assurance-maladie pour fonctionnaires retraités ;
- Un gestionnaire de projet responsable de la mise en œuvre des Normes IPSAS ;
- Les services d'un membre du Conseil des Normes comptables internationales du secteur public en vue de prodiguer des conseils d'expert sur la mise en place des nouvelles normes au sein de l'Organisation ;
- La participation de l'Organisation en tant que membre de l'équipe spéciale des Nations Unies sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public.

6. Les coûts futurs liés à la mise en application des Normes comptables internationales du secteur public incluront :

- L'augmentation des coûts liés aux audits annuels des comptes de l'Organisation ;

- Les services d'actuaire professionnels visant à évaluer le passif à long terme de l'Organisation ;
- Le coût des nouveaux modules de formation sur les Normes IPSAS des Nations Unies.

7. Plus l'Organisation avance dans la mise en application des Normes IPSAS, plus on constate les limitations de son système financier et comptable actuel, le Système d'information en gestion financière et comptabilité (FAMIS), et du Système d'information sur la gestion de bureau (OMIS), conçus par l'OPS et qui sont utilisés par les bureaux des pays pour soutenir les normes comptables d'exercice et les Normes comptables internationales du secteur public. Il faut un nouveau système pour fournir une base solide à la comptabilité d'exercice et aux Normes comptables internationales du secteur public.

8. Le groupe de travail de l'Organisation responsable des systèmes de gestion institutionnels envisage des options concernant la mise en œuvre d'un nouveau système d'information sur la gestion, notamment la possibilité de traiter par « voie rapide » la mise en application de nouveaux modules financiers. L'objectif est d'achever le passage aux modules financiers au sein d'un nouveau système d'information sur la gestion avant l'instauration du nouveau Plan stratégique à moyen terme prévue pour janvier 2013.

9. La 144^e session du Comité exécutif a pris note du rapport sur l'état de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Exigences/Activités	Terminées	En cours	Été 2009	Automne 2009
<ul style="list-style-type: none"> Assurance-maladie du personnel—payer le pourcentage chaque mois lorsqu’il est gagné et payer les réclamations à mesure qu’elles sont présentées. 	√			
<p>6. Evaluer le passif à long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> estimation interne de l’OPS : <ul style="list-style-type: none"> – prestations terminales (p.ex., congés annuels, primes de rapatriement, de voyage et de déménagement) évaluations faites par actuaires professionnels <ul style="list-style-type: none"> – régime d’assurance-maladie pour fonctionnaires retraités (ASHI) * – prestations terminales (p.ex., congés annuels, primes de rapatriement, de voyage et de déménagement) <p>* Pourrait entraîner des actifs nets négatifs</p>	√	√ √		
<p>7. Capitaliser les “actifs fixes”</p> <ul style="list-style-type: none"> établir une nouvelle catégorie composée des bâtiments, meubles et équipement dans les états financiers de l’OPS. assigner une durée de vie utile aux “actifs fixes” qui dépassent la somme de 5 000 USD et la dépréciation sera comptabilisée. les gestionnaires doivent assurer le contrôle et les rapports concernant les terrains, immeubles et équipement. 		√ √ √		
<p>8. Déterminer “les contributions en nature” fournies à l’OPS—p.ex., les services du personnel et des consultants des ministères de la santé, espace de bureau fourni par les ministères, etc.</p>		√		
<p>9. Déterminer les inventaires de l’OPS qui sont à vendre—p.ex., publications, CD, etc.</p>		√		

Exigences/Activités	Terminées	En cours	Été 2009	Automne 2009
10. Déterminer quelles entités seront incorporées dans les états financiers de l'OPS—p.ex., les centres, les fonds AMRO, etc.		√		
11. Établir la valeur actuelle des terrains et immeubles de l'OPS.		√		
12. Soumettre les modifications proposées aux Règlements et règles financiers aux Organes directeurs: le 144 ^e Comité exécutif, le 49 ^e Conseil directeur et le 145 ^e Comité exécutif <ul style="list-style-type: none"> • recettes d'exercice • capitalisation et dépréciation des actifs fixes • reconnaissance du passif à long terme • audits annuels externes 			√ √ √ √	√ √ √ √
13. Finaliser la mise en application des normes comptables les Normes IPSAS dans les comptes de l'OPS.			√	√
14. Développer et mettre en œuvre les modifications du système afin de soutenir les Normes IPSAS : <ul style="list-style-type: none"> • recettes d'exercice • dépenses d'exercice • capitalisation et dépréciation des actifs fixes 			√ √ √	
15. Fournir une formation institutionnelle sur les Normes IPSAS : <ul style="list-style-type: none"> • modules de formation informatisés des Nations Unies • formation "experte" fournie par un membre du Conseil des Normes IPSAS 			√ √	√ √
16. Finaliser le manuel de comptabilité : <ul style="list-style-type: none"> • politiques et procédures • rapports financiers 				√ √